

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés vous donne la possibilité d'obtenir communication des informations enregistrées concernant cette demande afin de vérifier leur exactitude et de faire redresser toute anomalie constatée. Ce droit d'accès s'exerce auprès de la Préfecture de la Loire.



Déclaration de spectacle pyrotechnique

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n°2010-580 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre, vous devez joindre ce formulaire, dûment rempli, accompagné de votre dossier de déclaration, au moins un mois avant la date du spectacle.

<p>A envoyer de préférence <u>par courriel</u> à l'adresse suivante : pref-spectacles-pyrotechniques@loire.gouv.fr</p> <p>ou par <u>voie postale</u> à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">Préfecture de la Loire A l'attention du SIDPC 2 rue Charles de Gaulle 42022 SAINT-ETIENNE CEDEX 1</p>	DATE DE RECEPTION EN PREFECTURE
---	--

Organisateur : **Horaire du tir:**.....
Téléphone : **Date du tir :**.....
Email : **Lieu du tir :**.....
Personne responsable de la mise en œuvre des artifices :.....

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT <i>(tout dossier incomplet sera retourné à l'organisateur)</i>	<i>Cadre réservé à l'administration</i>		
	<i>Pièces conformes</i>	<i>Pièces non conformes</i>	<i>Pièces manquantes</i>
• Formulaire Cerfa n°14098*01	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Schéma de mise en œuvre du spectacle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Dispositions destinées à limiter les risques pour le public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Liste des produits utilisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Attestation d'assurance responsabilité civile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Agrément préfectoral ou le certificat de qualification	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Présentation des conditions de stockage des produits (en cas de stockage momentané)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Vous trouverez au dos de cette page des informations relatives aux pièces demandées.

Recommandations générales

- *les justificatifs fournis doivent être lisibles et, si possible, en couleur.*
- *un seul justificatif doit apparaître sur chaque photocopie fournie.*

Observation(s) éventuelle(s) – Cadre réservé à l'administration

Tout dossier incomplet ou non conforme sera systématiquement retourné.

<i>Cadre réservé à la préfecture</i>			
DOSSIER	COMPLET <input type="checkbox"/>	INCOMPLET <input type="checkbox"/>	INCOMPLET <input type="checkbox"/>
Arrivé le :	Vérifié le :	Vérifié le :	Vérifié le :
Traité par :	Traité par :	Traité par :	Traité par :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés vous donne la possibilité d'obtenir communication des informations enregistrées concernant cette demande afin de vérifier leur exactitude et de faire redresser toute anomalie constatée. Ce droit d'accès s'exerce auprès de la Préfecture de la Loire.

Informations relatives aux pièces demandées

Un schéma de mise en œuvre :

Il s'agit d'un plan matérialisant la zone de tir incluant :

- Le périmètre de sécurité,
- La localisation des points d'eau utilisables en cas d'incendie,
- Le ou les points d'accueil des secours en cas d'accident ainsi que leur(s) voie(s) d'accès.

La liste des mesures destinées à limiter les risques pour le public et le voisinage

Il est nécessaire de joindre à la déclaration une liste exhaustive des mesures destinées à limiter les risques de dommages pour le public et le voisinage.

La liste des produits utilisés

Il est nécessaire de joindre à la déclaration une liste exhaustive des produits mis en œuvre lors du spectacle, comprenant :

- La dénomination commerciale,
- le calibre,
- la catégorie de classement ,
- le numéro d'agrément ou le numéro de certification CE.

L'attestation d'assurance

Il est nécessaire de joindre à la déclaration une attestation de responsabilité civile couvrant les risques liés à cette activité.

L'agrément préfectoral ou le certificat de qualification

En cas d'utilisation d'artifices de divertissement destinés à être lancés à l'aide d'un mortier appartenant aux catégories 2 et 3, il sera nécessaire de joindre à la déclaration une copie de l'agrément préfectoral ou du certificat de qualification **en cours de validité** de la personne responsable de la mise en œuvre des produits.

En cas d'utilisation d'artifices de divertissement d'artifices de divertissement de catégorie 4 ou d'articles pyrotechniques de la catégorie T2, il sera nécessaire de joindre à la déclaration une copie du certificat de qualification **en cours de validité** de la personne responsable de la mise en œuvre des produits.

Le stockage

En cas de stockage momentané avant le spectacle, la présentation des conditions de stockage des produits qui comporte la masse totale de matière active stockée, la description de l'installation et de son environnement et les distances d'isolement.